



Auch, le 24 octobre 2023

NOTE D'INFORMATION N° 2023 – 82

Diffusion générale

Objet : Prime de pouvoir d'achat – Pas de date connue pour le versement

Le Décret n° 2023-702 du 31 juillet 2023 prévoit la **création d'une prime de pouvoir d'achat** exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique hospitalière, soumise à conditions.

Par la présente note, je vous informe qu'à ce jour, le paramétrage du logiciel RH n'a pas été livré par l'organisme du MIPIH – ce qui ne nous permet pas d'affirmer la date de versement de la prime.

Après renseignements pris auprès d'autres Directions d'établissements publics de santé en Occitanie, tous les établissements en partenariat avec le MIPIH sont confrontés à la même situation.

Pour l'heure, notre seule assurance est que **la prime ne sera pas versée sur la paye d'octobre, ni celle de novembre**. Nous espérons que le logiciel sera prêt pour la paye de décembre.

Une note d'information sera diffusée lorsque la Direction des ressources humaines aura une visibilité claire sur la date de versement.

Je vous remercie de bien vouloir assurer une large diffusion de ces informations et d'afficher la présente note dans vos services respectifs.

La Directrice des Ressources Humaines,
Sandrine LAMBERT

